



VILL. pour être annexés à mon
arrêté du 30 JUL. 2007
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

**Plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère
dans la vallée du Grésivaudan
à l'amont de Grenoble**

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Chaque zone de risque est référencée par deux indices au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
** le second à la nature du risque
(caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes, en majuscule pour les autres cas)
*** le troisième à la nature de la zone

Niveau de contraintes *		Nature du risque **	
	Zones d'interdiction	I, I1, I2, I3	Crués de l'Isère
	Champs d'inondation contrôlée	Localisation du risque ***	
	Zones de contraintes particulières	a :	espaces agricoles
	Zones de contraintes moyennes	s :	champs d'inondation contrôlée
	Zones de contraintes faibles	u :	zones urbaines ou d'activités existantes et futures
	Zones de contraintes faibles (cruie historique et remonées de nappe)	n :	espaces naturels

	Périmètre de la crue historique		Brèches
	Limites communales		Ouvrages hydrauliques
	Parcelles cadastrales	© IGN BD ORTHO (2003)	
	Bati		

Réalisation : DDE 38/SPR Etéabli le : MAI 2006 PLAN-CHE CENTRE NORD

Edition : DDE 38/SPR Modifié le : MAI 2007 ECHELLE : 1/10 000